

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mars 2015

Service instructeur
POLE GESTION MOYENS SUPPORTS

N° CP-2015-3-3-1

Service consulté
Direction des Affaires Financières

**COMMUNE DE HOCHSTATT
PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT**

Résumé : Proposition de prolongation de délai de validité d'une subvention d'un montant de 24 565 € HT en faveur de la commune de HOCHSTATT pour l'aménagement de la Grand'Rue, aux abords de la Mairie.

Le règlement financier du Département fixe la durée de validité des subventions accordées à trois ans à compter de la notification pour les subventions dont le montant est supérieur à 10 000 € HT.

La commune de HOCHSTATT a bénéficié d'une aide au titre de la Voirie Communale pour l'aménagement de la Grand'Rue, aux abords de la Mairie (VOC00238).

La notification de l'aide a été adressée à la commune le 27 mai 2011.

Le montant prévisionnel de la subvention était 24 565 € HT, calculé au taux de 21 % sur une dépense subventionnable de 116 976 € HT.

La commune a demandé le versement de la subvention le 30 octobre 2014, au-delà de la date de déchéance triennale du 27 mai 2014.

Afin de justifier ce retard, la commune a précisé, par courrier du 2 décembre 2014, que la deuxième phase d'aménagement de la rue a été retardée par la finalisation des travaux d'accessibilité du bâtiment de la mairie.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose :

- de proroger le délai de validité de la subvention pour l'aménagement de la Grand'Rue, aux abords de la Mairie accordée à la commune de HOCHSTATT jusqu'au 30 septembre 2015,

- de procéder au versement du solde de la subvention calculé sur la base du décompte final produit par la commune. La dépense sera imputée au chapitre 204, fonction 628, nature 204142, du programme A284 de la politique A08.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER